



COMMUNE DE MUNCHHAUSEN  
DEPARTEMENT DU BAS-RHIN  
ARRONDISSEMENT DE HAGUENAU-WISSEMBOURG

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 03 mars 2020**

(Convocation du 27.02.2020)

**Sous la présidence de M. Richard STOLTZ, Maire  
Secrétaire de séance M. Bernard WEINHARD**

Nombre de conseillers élus : **15**

Conseillers en fonctions : **15**

Conseillers présents : **14**

Membres présents : Mmes LE TALLEC - RUCK - BERTEVAS - DECK - KNAUB  
ZIMMERMANN

MM. STOLTZ - WEINHARD - BLATT- BOURGOIN - DUPONT -  
IMBERY - KUNTZ - THOMANN

Membre(s) absent(s) : BENDER (excusé)

**2020/12 - OBJET : Création de poste d'adjoint technique territorial.**

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité :

- la création d'un emploi permanent d'adjoint technique territorial à temps complet à compter du 01 mai 2020, pour les fonctions d'adjoint technique territorial polyvalent. Cet emploi permanent peut également être pourvu par un agent contractuel lorsqu'il ne peut l'être par un fonctionnaire, sur le fondement de l'article 3-3 de la loi n°84-53. Dans ce cas, la rémunération se fera sur la base de l'échelon 1 du grade d'adjoint technique territorial.
- Autorise le Maire à signer tout document relatif à cette délibération.

Pour extrait conforme

Fait à MUNCHHAUSEN, le 03 mars 2020

Le Maire,





COMMUNE DE MUNCHHAUSEN  
DEPARTEMENT DU BAS-RHIN  
ARRONDISSEMENT DE HAGUENAU-WISSEMBOURG

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 03 mars 2020**

(Convocation du 27.02.2020)

**Sous la présidence de M. Richard STOLTZ, Maire  
Secrétaire de séance M. Bernard WEINHARD**

Nombre de conseillers élus : **15**  
Conseillers en fonctions : **15**  
Conseillers présents : **14**

Membres présents : Mmes LE TALLEC - RUCK - BERTEVAS - DECK - KNAUB  
ZIMMERMANN

MM. STOLTZ - WEINHARD - BLATT- BOURGOIN - DUPONT -  
IMBERY - KUNTZ - THOMANN

Membre(s) absent(s) : BENDER (excusé)

**2020/13 - OBJET : Création de poste d'adjoint technique territorial.**

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité :

- La création d'un emploi permanent d'adjoint technique territorial à temps non complet à raison de 28/35<sup>ème</sup> à compter du 01 mars 2021, pour les fonctions d'adjoint technique territorial polyvalent. Cet emploi permanent peut également être pourvu par un agent contractuel lorsqu'il ne peut l'être par un fonctionnaire, sur le fondement de l'article 3-3 de la loi n°84-53.  
Dans ce cas, la rémunération se fera sur la base de l'échelon 1 du grade d'adjoint technique territorial.
- Autorise le Maire à signer tout document relatif à cette délibération.

Pour extrait conforme

Fait à MUNCHHAUSEN, le 03 mars 2020

Le Maire,

